



1) COTISATIONS 2011 fixées par l'Assemblée Générale

- **Membre effectif** : 40 EUR
(avec droit de vote) 30 EUR second & suivants (adulte même adresse)
- **Membre adhérent** : 15 EUR
10 EUR (même adresse qu'un effectif)

2) TARIF 2011 fixé par l'Assemblée Générale

a) Pour les membres effectifs de la BFMA

- Etablissement d'un passeport sanitaire belge 15 EUR
(conforme aux directives européennes)
- Etablissement d'un passeport suisse poulain 45 EUR
- Etablissement d'un passeport suisse adulte (>2 ans) 60 EUR

- Etablissement d'un certificat d'origine (CO) 40 EUR
- Etablissement d'une carte d'identité (CI) 80 EUR
- Etablissement d'une carte de croisement (CR) 80 EUR

- Duplicata d'un papier d'identité (CO, CI ou CR) 125 EUR

- Présentation d'un poulain y compris l'établissement du passeport sanitaire & certificat d'origine : 65 EUR
(si carte d'identité -> supplément de 40 EUR)
(si passeport suisse souhaité -> supplément de 30 EUR)

- Présentation au Test en Terrain :
 - Premier cheval 35 EUR
 - Chevaux suivants du même propriétaire 25 EUR

- Approbation à la saillie : 40 EUR

- Changement de propriétaire ou d'adresse : 10 EUR

b) Pour les non-membres effectifs de la BFMA

Tous les montants ci-dessus seront majorés de 40 Euros

Numéro de compte de la BFMA : 001-5735163-17 (FORTIS)